



Charte du Chœur Des Notes Et Des Potes 2024-2025

L'objet de cette charte est de constituer un « garde-fou », afin de conserver la belle énergie qui nous anime.

Le **Chœur Des Notes Et Des Potes** est né à l'automne 2014, avec l'objectif de regrouper des musiciens amateurs, de divers niveaux, autour du chant choral principalement. Le répertoire s'étend des chansons du monde aux pièces poétiques, en passant par la pop harmonisée, le jazz vocal et les bruits ! Le chœur vise l'équilibre entre les pupitres et est constitué de 25-30 choristes maximum.

Il demande un **investissement personnel** et un **engagement**, afin de produire des concerts de bonne qualité, tout en restant amateurs et en gardant à l'esprit qu'il faut que cette discipline **reste un plaisir** !

Le Chœur Des Notes Et Des Potes fonctionne sur le **mode participatif** : l'association sera d'autant plus active que les membres adhérents le seront. Les choristes s'occupent de l'organisation générale : intendance (location de salle, comptabilité, secrétariat de l'asso...), organisation des concerts, stages et/ou week-end de travail, apéros, communication, pub, etc... Le Chœur Des Notes Et Des Potes est affilié à la fédération des chorales A Cœur Joie de Provence.

Conditions d'entrée :

- ❖ Être âgé de 20 à 40 ans.
- ❖ Avoir une expérience musicale (chant ou instrument), sans savoir forcément déchiffrer une partition.
- ❖ **Être assidu et à l'heure aux répétitions et s'engager pour participer aux concerts (condition de maintien)**
- ❖ Travailler à la maison si besoin.
- ❖ Être motivé par le projet du chœur et s'impliquer dans l'organisation générale, à la mesure de sa disponibilité.

Deux séances de découverte ainsi qu'un simple entretien avec notre chef de chœur, permettront de confirmer votre inscription.

Le recrutement dépend des places disponibles. La cotisation sera à régler dès l'admission auprès du trésorier.

Un seul tarif exceptionnel de cotisation est prévu : **110 €**, validé en AG au mois de juin 2024. Lors de l'inscription en début d'année il sera demandé à chacun de signer la présente charte ainsi que l'autorisation de droit à l'image pour l'association.

Répétitions :

Une répétition **hebdomadaire**, le jeudi soir, à Aix-en-Provence (sauf vacances scolaires) de 20h à 22h. **Échauffement** obligatoire avec le groupe.

Les chants seront à apprendre **par cœur** ! Mise en espace possible.

=> Ne participeront aux concerts que les choristes assidus aux répétitions.

Une journée complète (voire week-end) de répétition par trimestre : avec le chef de chœur habituel ou sous forme de stage avec un intervenant. Ces journées sont indispensables. Elles sont planifiées dès le début de l'année.

Si besoin, des **fichiers « sons »** permettront à tout choriste de travailler et de réviser chez lui.

Les valeurs « DesPotes » :

Les choristes sont **accueillants** avec les nouveaux, afin que l'intégration de ces derniers soit facilitée. Ils s'entraident les uns les autres, dans un bon esprit constructif et musical, **tout en limitant le plus possible les bavardages durant les répétitions !**

Pour la bonne cohésion du groupe, des **apéros** seront organisés tout au long de l'année : accueil des nouveaux, anniversaire, chandeleur, ...

En cas d'absence, le choriste informe le président à l'avance si possible, afin que la cheffe de chœur puisse le cas échéant adapter le contenu de la séance.

Le Chœur Des Notes Et Des Potes étant adhérent à la Fédération de chorales A Cœur Joie de Provence, des œuvres et stages supplémentaires pourront être proposés aux choristes. Ceux-ci sont optionnels. La participation des choristes aux Choralies* est d'ailleurs fortement recommandée !

*Grand festival international de chant choral, à Vaison-la-Romaine, tous les 3 ans : plus d'infos sur <http://choralies.fr/>.